ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

musées

Question écrite n° 80192

Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation invraisemblable dans laquelle se trouve le musée arménien de France. Inauguré en 1953 à Paris par le Président de la République, le musée abrite l'une des plus grandes collections d'art arménien en Europe, dont certaines œuvres furent exposées au musée du Louvre. Ses collections, réunies par les survivants du génocide de 1915, ont été reconnues d'utilité publique. Aujourd'hui, à l'heure où tout le pays commémore le centenaire du génocide arménien, le musée arménien de France est fermé. Ce lieu de mémoire est fermé au public. C'est Avenue Foch, dans le prestigieux hôtel d'Ennery du 16e arrondissement parisien, propriété du ministère de la culture, que sont réunis, par arrêté ministériel, de précieux souvenirs et reliques sauvés par la diaspora arménienne après le génocide, cela représente 1 180 objets d'arts sacrés et profanes, de manuscrits anciens, de précieuses pièces d'orfèvrerie, d'œuvres du peintre Zakarian portraituré par Degas ou d'Ivan Aïvasovsky, l'un des maîtres de la peinture de marine russe, de sculptures de Léon Mouradoff, que certains considèrent comme le Maillol arménien. En 2007, année de l'Arménie, ces collections avaient séduits 6 000 personnes en cinq semaines. En 2011, le musée Guimet, dont dépend l'hôtel d'Ennery, a engagé une rénovation de l'immeuble qui menaçait de tomber en ruines. Durant les travaux, le musée arménien est prié de déménager une partie de ses collections avec l'assurance donnée par le directeur général des patrimoines de pouvoir regagner les lieux à la fin du chantier. Malheureusement, cet engagement n'a pas été tenu. Alors que le peuple arménien qui a vécu les pires souffrances s'est battu pour préserver son histoire, sa mémoire, il est impensable aujourd'hui de lui ôter le moyen de les faire partager. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles dispositions la ministre entend prendre pour faire respecter le droit de mémoire du peuple arménien.

Texte de la réponse

Par arrêté du 24 avril 1953, le secrétaire d'État aux Beaux-Arts avait autorisé les amis du musée arménien de France à « mettre leurs collections en dépôt temporaire au musée national d'Ennery ». La fermeture du musée d'Ennery pour raisons de sécurité en 1996 a également entraîné la fermeture du musée arménien. Depuis la réouverture au public du musée d'Ennery en mars 2012, le musée arménien n'a pas pu être réinstallé dans ces espaces, que l'établissement public du musée national des arts asiatiques Guimet, dont relève le musée d'Ennery, souhaite rénover afin de mieux les valoriser. S'il a longtemps été autorisé à présenter ses collections dans le bâtiment du musée d'Ennery, dans des pièces distinctes, le musée arménien de France ne relève pas de ce musée national. Il s'agit en effet d'un musée privé, géré par une Fondation, qui n'a jamais demandé l'appellation « musée de France ». Cependant, compte tenu de l'intérêt de ces collections et de leur histoire, le ministère de la culture et de la communication a, depuis 2011, aidé la Fondation Fringhian à financer le stockage d'une partie de ses collections dans une réserve extérieure en attendant de pouvoir les déménager dans un nouveau lieu de conservation. La direction générale des patrimoines a également missionné l'inspection des patrimoines afin d'identifier une solution pérenne pour la présentation et la conservation de cette collection. Le rapport, remis en décembre 2014, souligne l'intérêt patrimonial de cette collection et propose plusieurs options pour une reprise des collections du musée arménien par une institution muséale ou culturelle. Au terme des

études et contacts réalisés, il apparaît que le musée national le plus susceptible d'accueillir les collections du musée arménien, du fait de l'aire géographique qu'il couvre, de l'ampleur de ses activités culturelles, est le musée national des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). Le ministère de la culture et de la communication propose donc que le MuCEM organise une exposition de quelques-uns des chefs-d'oeuvre les plus significatifs de la collection à l'automne prochain. A plus long terme, une convention de dépôt paraît susceptible de fournir une solution pérenne pour la conservation de la collection, qui pourrait être présentée selon des modalités qui restent à définir, notamment dans le cadre de la refonte prochaine de la Galerie de la Méditerranée. Des discussions entre le président du musée arménien de France et le MuCEM sont actuellement en cours.

Données clés

Auteur : M. Guy Teissier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 80192
Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 mai 2015, page 3856
Réponse publiée au JO le : 30 juin 2015, page 5001